

COMPTE RENDU GT PACTE JUNIOR du 29 septembre 2009

Cette réunion était présidée par Monsieur Alexandre GARDETTE, sous-directeur de l'encadrement et des relations sociales pour faire un premier bilan sur les PACTE (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État) JUNIOR au sein de la DGFIP.

La CFTC a réaffirmé les **principes** auxquels elle est attachée en **soutenant les propositions suivantes** :

- **Maintenir le dispositif** qui est une véritable mesure **d'insertion sociale** en faveur de jeunes réellement motivés malgré leur faible niveau de qualification.
- Ne pas augmenter le nombre de bénéficiaires, car ce **type de contrat ne doit pas ouvrir une brèche dans l'accès** par concours à la fonction publique, ni dans la rémunération des agents C.
- Maintenir la **qualité de la sélection** qui se traduit par un pourcentage important de succès à l'embauche.
- Améliorer encore la **formation** autant des tuteurs que des jeunes. Il s'agit de considérer ces jeunes comme des **stagiaires** et non comme des contractuels et de développer la **polyvalence** des PACTE JUNIOR **administratifs**.
- Améliorer le **suivi** des jeunes est une nécessité pour éviter les difficultés. Notamment, en intégrant des points d'étapes plus nombreux, le premier lors de la période d'essai et régulièrement par la suite en cours de formation,
- A l'issue de leur contrat, rester vigilant sur les **conditions d'affectation** des jeunes, qui sont destinés à pourvoir les postes vacants des départements ouverts.
- Lorsqu'une non-titularisation ou un licenciement sont envisagés, offrir une possibilité de **recours au sein une instance paritaire avant la fin du contrat**.
- Réaliser une **évaluation à froid** de cette expérience auprès des tuteurs et des jeunes concernés, ce qui permettra d'affiner les prochains bilans.
- A la fin de leur contrat, **nommer les agents dans le grade d'agent C de classe 1**, afin de **reconnaître la validité de leurs efforts et la qualité de leur formation**. Cette proposition peut aboutir dans le cadre des négociations en cours sur les doctrines d'emploi et sur la réforme des statuts.

En complément du dossier déjà présenté, l'administration fera parvenir aux OS ses propositions concrètes sur l'ensemble des points évoqués ci-dessus, pour être examinées lors des prochains GT. L'administration a évoqué des contradictions entre les décrets applicables à ce PACTE JUNIOR, notamment en ce qui concerne le recours au sein une instance paritaire et leur nomination en fin de parcours.

La CFTC reste donc mobilisée pour participer à ces négociations.